

GUIDE

DU PORTAIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

AGENDA ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS OFFRES DE BÉNÉVOLAT



EN 1 CLIC SUR
WWW.CREPYENVALOIS.FR



BIENVENUE SUR LE PORTAIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le portail de la vie associative s'adresse aux associations crépynoises et aux habitants souhaitant se renseigner sur l'offre associative présente dans la commune.

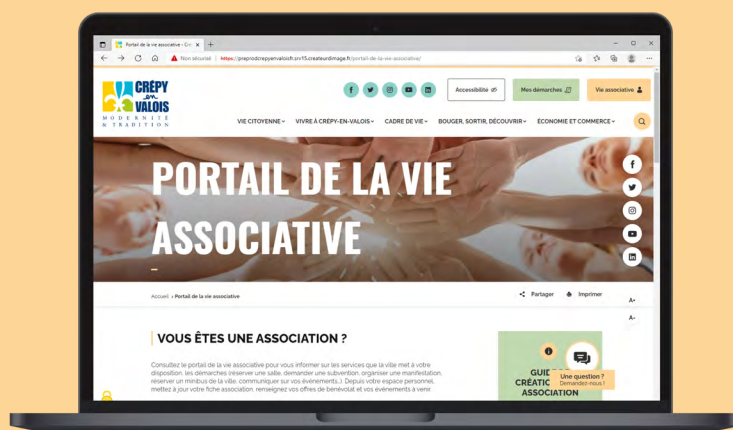
Le portail met à disposition un panel d'outils à destination de chaque association pour promouvoir son activité sur le site internet www.crepynvalois.fr.

Pour accéder à ces outils, il est nécessaire pour chaque association de créer son « espace personnel ».

Depuis cet espace personnel, chaque association a la possibilité sur le portail de la vie associative de :

- Mettre à jour sa fiche association ;
- Partager ses évènements et manifestations à venir ;
- Partager ses offres de bénévolat ;
- Consulter l'annuaire des associations présentes à Crépy-en-Valois ;
- Accéder à toutes les démarches relatives à la vie associative.

Suivez ce guide pour vous aider dans l'inscription de votre association.



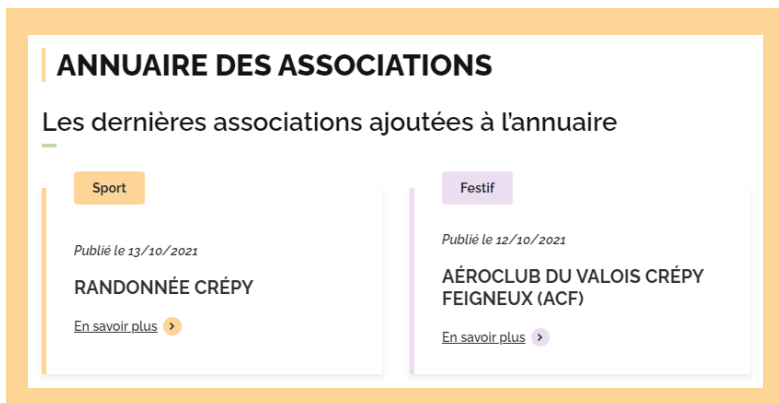
MON ESPACE « ASSOCIATION »

- Créer votre espace personnel va, dans un premier temps, vous permettre de vous enregistrer en tant qu'association sur le portail.

Par conséquent, votre association apparaîtra dans l'annuaire des associations sous forme de fiche.

Tout le monde a accès à cet annuaire et peut le consulter depuis :

www.crepyenvalois.fr/portail-de-la-vie-associative/

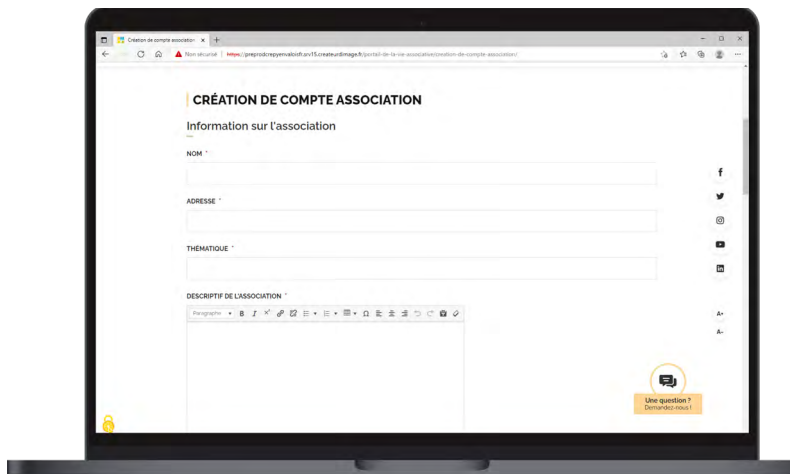
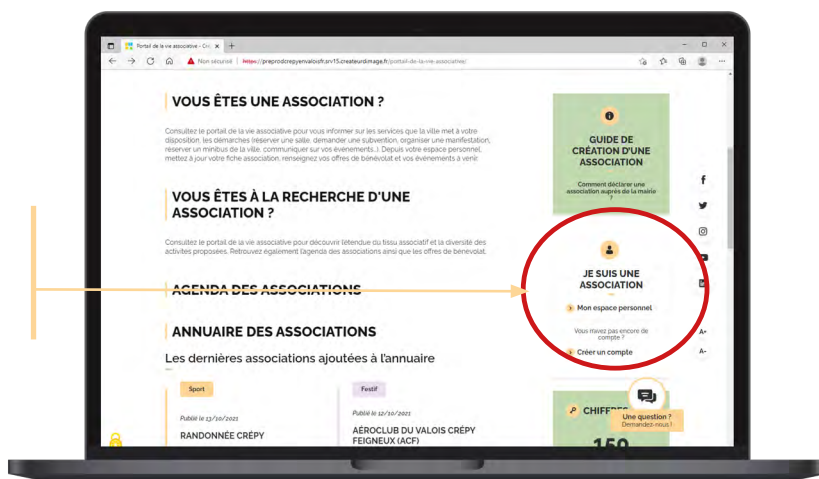


Comment créer mon espace « association » ?

Pour créer votre espace personnel, rendez-vous tout d'abord sur le portail de la vie associative depuis le site www.crepyenvalois.fr

1. Cliquez sur « Créer un compte » situé dans la rubrique « Je suis une association » sur la droite de la page.
2. Saisissez **le nom et l'adresse de votre association** et précisez **les thématiques** à laquelle vous souhaitez rattacher votre association (ex : sport, culture, social, environnement...). Ce champ est libre.

3. **Rédigez un court paragraphe qui servira de descriptif à votre association.**



OBLIGATOIRE : Le sigle * mentionne que ces informations sont obligatoires à renseigner.

4. Veuillez également saisir **le nom et prénom du responsable de l'association** ainsi qu'un numéro de téléphone fixe, portable et une adresse mail valide.

Tous ces renseignements apparaîtront sur votre fiche association, présente sur le portail. Leur saisie est **obligatoire** lors de la création de votre espace personnel.

Votre espace personnel vous permet d'accéder rapidement à des démarches liées à votre association et à la vie associative, comme :

- Les demandes de subvention auprès de la Ville ou du Conseil départemental ;
- L'organisation d'une manifestation publique ;
- Les publications.

Depuis votre espace personnel, il vous sera possible de promouvoir votre association en partageant vos évènements à venir et vos offres de bénévolat directement sur le portail.

PENSEZ-Y !

Pensez à bien faire figurer votre site internet ainsi que vos réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, YouTube, LinkedIn, Snapchat et Tiktok). Vous offrirez ainsi une plus grande visibilité à votre association.

Une fois toutes ces informations remplies, merci de lire **la politique de confidentialité** du portail de la vie associative. Cette étape est obligatoire avant d'envoyer le formulaire de création de votre espace personnel.

Pour information, la politique de confidentialité du portail de la vie associative est la suivante :

« Le site internet de la Mairie de Crépy-en-Valois recueille des données personnelles (nom, prénom, adresse e-mail) afin de traiter les demandes via les formulaires de contact. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ainsi recueillies ne sont destinées qu'à la Mairie de Crépy-en-Valois et ne sont transmises à aucun tiers.

Elles sont conservées pour la durée nécessaire au traitement de la demande.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter webmestre@crepyenvalois.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL. »

Veillez cocher la case « **J'accepte la politique de confidentialité** ».

Vous pouvez ensuite envoyer votre demande de création d'espace personnel en cliquant sur le bouton jaune « Envoyer », situé tout en bas de la page.

Une fois votre demande envoyée, la confirmation suivante vous sera affichée :

CRÉATION DE COMPTE ASSOCIATION

Nous avons bien pris en compte votre demande de création de compte, nous vous répondrons dans les plus brefs délais.

Il vous faudra donc attendre la validation de votre formulaire auprès des administrateurs du site, qui vous confirmeront par mail que votre espace personnel association a bien été créé.

QUE PUIS-JE FAIRE DEPUIS MON ESPACE PERSONNEL ASSOCIATION ?

Une fois votre compte association créé puis validé par les administrateurs, rendez-vous sur votre **espace personnel**.

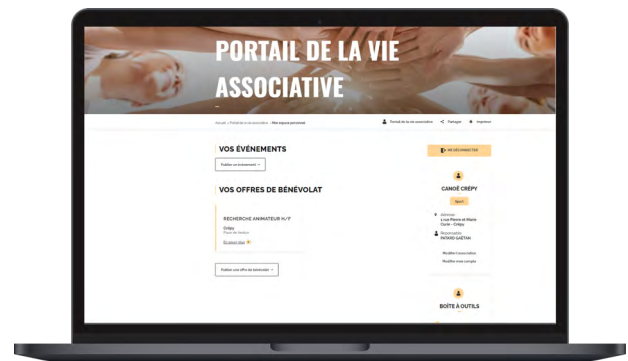
Il vous sera possible de publier et d'accéder à vos événements et offres de bénévoles.

Votre fiche association apparaît sur la droite de votre espace personnel. Elle liste le nom de l'association, sa thématique, son adresse ainsi que le nom de son responsable.

Depuis ce panneau, il vous est possible de modifier les informations liées à votre association (tel que son nom, son adresse, sa thématique, son descriptif et ses réseaux sociaux) ainsi que les informations liées à votre espace personnel (tel que votre nom, votre mail et votre numéro de téléphone fixe et portable).

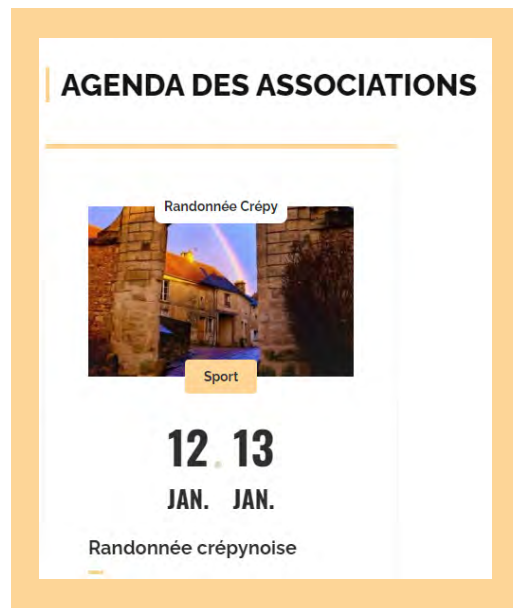
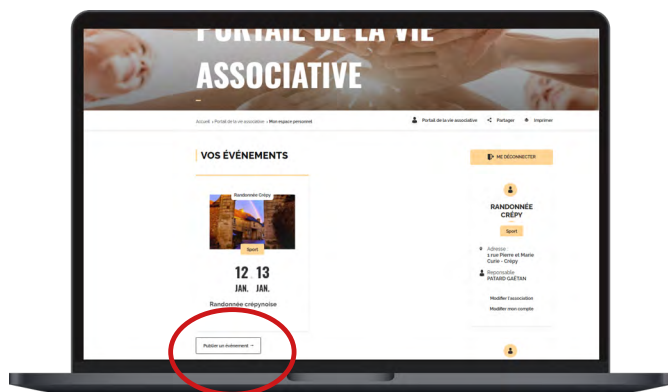
Sous votre fiche association se trouve un accès à « **Mes démarches** » pour :

- Faire une demande de subvention auprès de la Ville ou du Conseil départemental ;
- Organiser une manifestation publique ;
- Publier une annonce sur les panneaux électroniques d'information ;
- Contacter les administrateurs du site web **www.crepyenvalois.fr**.



Mon association organise un évènement, comment l'annoncer sur le portail de la vie associative ?

La fonction « **Publier un évènement** », située dans votre espace personnel, vous permet de promouvoir un évènement qu'organise votre association en publiant une annonce. Une fois publié, cet évènement est visible auprès de tous les visiteurs depuis l'agenda des associations.



1. Cliquez sur « Publier un évènement ».

2. Remplissez le **formulaire** suivant :

Pour publier votre évènement, il vous faut préciser son nom ainsi qu'un descriptif indiquant l'intérêt de ce dernier, indiquer sa date de début et de fin, sa thématique et ajouter une image (qui ne doit pas dépasser 8 MB).

Toutes ces informations sont nécessaires afin de promouvoir au mieux votre évènement.

Une fois toutes ces informations renseignées, cliquez sur le bouton « **Envoyer** ».

Lorsque votre formulaire est envoyé, la confirmation suivante vous sera affichée :

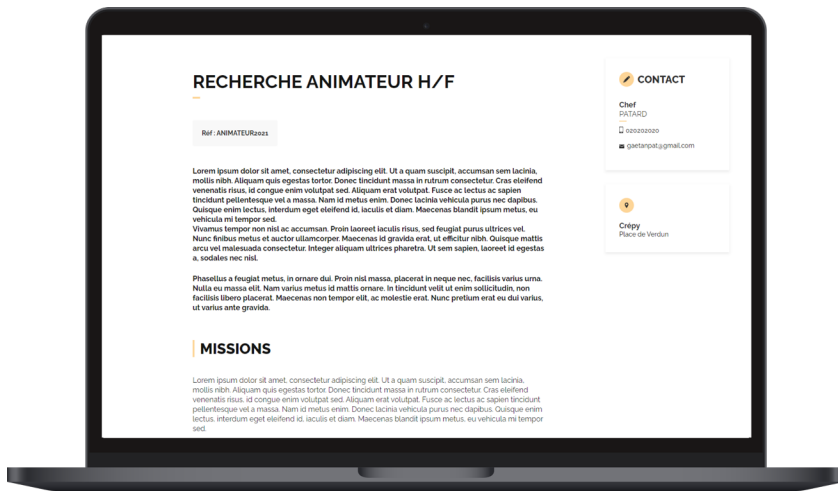
Merci pour votre contribution. Votre contenu est soumis à vérification par un administrateur.

Il vous faudra donc attendre la validation de votre formulaire auprès des administrateurs du site.

Mon association recherche un bénévole, comment publier une annonce sur le portail de la vie associative ?

La fonction « **Publier une offre de bénévolat** » se situe également depuis votre espace personnel. Elle vous permet de publier une annonce sur le portail des associations.

En cliquant sur « **En savoir plus** », vous obtenez tous les détails relatifs à l'offre de bénévolat sélectionné :



Pour publier une offre de bénévolat, rendez-vous donc sur la section « Publier une offre de bénévolat » en cliquant sur le bouton situé sous « **Vos offres de bénévolat** » dans votre espace personnel.

Vous êtes ensuite redirigé vers ce **formulaire** :



Pour publier votre offre de bénévolat, il vous faut préciser le titre de l'offre, le lieu et l'adresse où elle prend place.

Saisissez également les missions en rapport avec l'offre, le type de profil que vous recherchez, les conditions de recrutement et l'URL à laquelle se rattache l'offre.

Enfin, saisissez les informations de contact du référent.

Lorsque tout est saisi, cliquez sur le bouton « **Envoyer** ». Vous recevrez ensuite la confirmation suivante :



Il vous faudra ensuite attendre la validation de votre offre de bénévolat auprès des administrateurs du site, qui vous confirmeront par mail sa mise en ligne sur le portail de la vie associative.

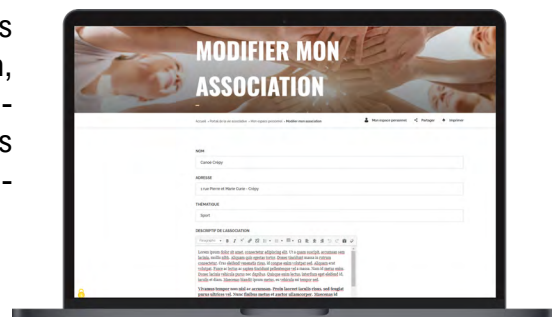
Les informations liées à mon association ont changées, comment puis-je les modifier depuis le portail ?

En cas de changement ou d'erreur de saisie d'informations liés à votre association, il vous est possible de modifier ces dernières depuis votre espace personnel à tout moment.



Rendez-vous donc sur votre espace personnel puis cliquez sur la rubrique « **Modifier mon association** » située sous votre fiche association.

Depuis cette rubrique, il vous est possible de changer le nom, l'adresse, la thématique, le descriptif, le site internet et les réseaux sociaux de votre association à votre guise :



Une fois vos informations saisies, il ne vous reste plus qu'à envoyer le formulaire. Vous recevrez ensuite le message de confirmation suivant :

✓ **Merci pour votre contribution. Votre contenu est soumis à vérification par un administrateur.**

Il vous faudra donc attendre la validation de votre formulaire auprès des administrateurs du site.

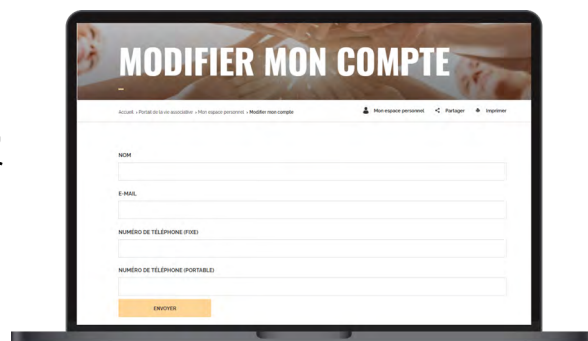
Je souhaite modifier les informations liées à mon compte personnel, comment faire ?



Depuis la rubrique « **Modifier mon compte** », il vous est possible de changer votre nom, votre adresse mail ainsi que vos numéros de téléphone fixe et portable :

Pour cela, rendez-vous sur votre espace personnel, puis cliquez sur la rubrique « Modifier mon compte » située sous votre fiche association :

Une fois vos informations saisies, il ne vous reste plus qu'à envoyer le formulaire.



En cas de problème ou de question, vous pouvez contacter le service Communication de la Ville.

CONTACT

Service Communication
communication@crepyenvalois.fr